



Le dispositif **SESAME** (**Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement**) a pour objectif d'accompagner vers un emploi dans le sport et l'animation les jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, résidant en Quartier Politique de la Ville (QPV) ou en Zone Rurale Revitalisée (ZRR). Il permet d'offrir à chacun de ces jeunes un parcours individualisé (information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent).

## Un jeune, un projet, une formation, un emploi

### Profil des jeunes

- Agé de 16 à 25 ans
- Rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle
- Résidant au sein d'un quartier Politique de la Ville (QPV) ou d'une Zone Rurale Revitalisée (ZRR)
- Envisageant un projet professionnel dans le secteur de l'animation et du sport
- Exprimant une motivation pour l'encadrement des activités physiques et sportives ou des activités socioculturelles
- Justifiant d'une 1<sup>e</sup> expérience dans le sport ou l'animation
- Pratiquant une activité physique régulière (si le projet concerne l'encadrement sportif)
- Répondant aux exigences d'honorabilité prévues pour l'encadrement des activités sportives ou socioculturelles

### Remise à niveau ou pré-qualification

- BAFA / BAFD
- PSC1
- Diplômes fédéraux sportifs, BNSSA

### Formations qualifiantes

- CQP (Certificat de qualification professionnelle)
- BAPAAT (Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien)
- BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)
- DEJEPS (Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)

### Statut du jeune

- Demandeur d'emploi
- En service civique
- En emploi d'avenir
- En CUI-CAE (Contrat unique d'insertion-Contrat d'accompagnement dans l'emploi)
- En contrat d'apprentissage
- En contrat de professionnalisation

## Une mobilisation multi-partenaire

### De nombreux acteurs peuvent intervenir conjointement tout au long du parcours SESAME :

- Les services du ministère en charge de la jeunesse, des sports et de la vie associative (DRJSCS, DDCS, DDCSPP) et les établissements publics nationaux (EPN) sous tutelle du ministère
- Le service public de l'emploi (Direccte, Pôle Emploi...)
- Les associations sportives, de la jeunesse et de l'éducation populaire (CROS, CDOS, CRAJEP, clubs...), les associations Profession Sport
- Les réseaux d'information et d'orientation des jeunes (CRIJ, BIJ, missions locales...), Cap Emploi, l'EPIDE
- Les collectivités territoriales
- Les OPCA pour l'aide aux financements des employeurs associatifs (Unifformation, FAFSEA...)
- Ainsi que toute autre structure susceptible de promouvoir les différents outils mis à disposition par l'Etat pour accompagner l'emploi et la professionnalisation

### Ces acteurs interagissent pour :

- Le repérage des jeunes
- Le repérage des emplois potentiels
- L'organisation de l'offre de pré-qualification et de formation en lien avec le positionnement des jeunes
- La sécurisation du parcours des jeunes
- Le financement du parcours des jeunes ou l'orientation des jeunes vers les financements possibles
- Le suivi des jeunes

### Correspondante régionale SESAME : Mireille LABROY

Tél. : 03.20.14.42.35 - Email : [mireille.labroy@drjscs.gouv.fr](mailto:mireille.labroy@drjscs.gouv.fr)

Adresse bureau : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Nord Pas-de-Calais - Picardie  
Pôle Formations – Certifications – Professions – Emploi  
Service des Métiers de l'Animation et du Sport  
95, Boulevard Carnot - 59000 Lille

## Les grandes étapes du parcours SESAME

1-Le repérage ⇨ 2-L'entretien de positionnement ⇨ 3-L'accompagnement renforcé ⇨ 4-Le suivi de l'insertion

### Adresse postale :

DRJSCS du Nord Pas-de-Calais - Picardie  
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale  
20, Square Friant Les 4 chènes - CS 93904 - 80039 AMIENS CEDEX 1

# Sésame vers l'Emploi

*un jeune . un projet . une formation . un emploi*

	S	ésame
vers l'	E	mploi
pour le	S	port
et l'	A	nimation
dans les	M	étiers
de l'	E	ncadrement

## DOSSIER PRATIQUE



	S	ésame
vers l'	E	mploi
pour le	S	port
et l'	A	nimation
dans les	M	étiers
de l'	E	ncadrement

## Le public concerné par Sésame

Sont concernés par Sésame vers l'emploi, les jeunes de 16 à 25 ans, résidant au sein d'un quartier Politique de la Ville (QPV) ou dans une zone rurale revitalisée (ZRR), rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle).

### Les conditions à remplir pour être retenu dans un parcours SESAME :

- Envisager un réel projet professionnel dans le secteur de l'animation ou dans le secteur du sport et exprimer une réelle motivation pour l'encadrement des activités physiques et sportives ou des activités socioculturelles.

#### Exemples :

*Un jeune sportif de bon niveau souhaitant devenir animateur ou entraîneur.*

*Un jeune ayant une qualification professionnelle dans un autre domaine, mais par ailleurs animateur bénévole dans une association de quartier et désireux de se reconverter dans l'animation socioculturelle.*

- Justifiant d'une 1<sup>e</sup> expérience dans le sport ou l'animation.

#### Exemples :

*Un jeune sportif stagiaire ou diplômé BAFA, ayant encadré un accueil collectif de mineurs.*

*Un animateur ou directeur d'accueil collectif de mineurs employé par une commune en vacations le mercredi et pendant les petites vacances.*

*Un jeune footballeur titulaire d'un diplôme fédéral, initiant ou entraînant les jeunes de son club.*

- Avoir un minimum de bases à l'oral et à l'écrit en relation avec le niveau attendu du diplômé visé.

#### Exemples :

*Un jeune ayant échoué au bac et désireux de se préparer au BPJEPS.*

*Un jeune ayant un CAP, un bon niveau à l'écrit et particulièrement motivé.*

- Etre en bonne condition physique et pratiquer une activité ou plusieurs activités physiques sportives régulièrement, notamment s'il s'agit d'encadrer des activités physiques et sportives.
- Etre dans une situation civile et pénale permettant de viser les métiers de l'encadrement des activités physiques et sportives ou socioculturelles et ainsi de répondre aux exigences d'honorabilité prévues pour l'encadrement des activités sportives ou socioculturelles.

Les jeunes qui souhaitent exercer ces métiers sont informés des valeurs éthiques dont ces derniers sont porteurs. S'agissant de métiers d'éducation, ils comportent un degré d'exigence en termes de qualité qui est attendu des personnes qui sont appelées à les exercer.



	S	ésame
vers l'	E	mplies
pour le	S	port
et l'	A	animation
dans les	M	étiers
de l'	E	ncadrement

## Les étapes d'un parcours

Le principe de Sésame est fondé sur un parcours individualisé de formation et d'expériences professionnelles destiné à conduire le jeune vers l'emploi. Chaque région, compte tenu de son analyse de l'emploi dans les secteurs de l'animation et du sport, de son appareil de formation, de l'engagement des acteurs et des partenaires locaux à l'égard des partenaires du programme Sésame, a été amenée à décliner selon l'organisation qu'elle a retenue.

**Les phases essentielles du parcours SESAME sont les suivantes :**

### 1°/ Le repérage des jeunes

Ce sont les services du ministère en charge de la jeunesse, des sports et de la vie associative : les directions régionales de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) qui effectuent le repérage des jeunes, grâce au partenariat organisé au plan départemental et régional avec les représentants du mouvement associatif, des partenaires sociaux ou des professionnels du champ éducatif, du travail social et de l'accueil, de l'information et de l'orientation.

Les associations dont certains pratiquants auraient des aptitudes pour l'activité concernée, un goût pour l'encadrement, et pourraient, et pourraient envisager d'en faire leur métier, ont un rôle essentiel d'orientation de ce public vers le dispositif Sésame.

### 2°/ La définition du projet du jeune et le cadrage de son parcours

Le projet du jeune est au cœur de SESAME. Il comporte notamment les éléments suivants : métier envisagé, catégorie d'employeur visée, type d'intervention souhaitée, type de public concerné, diplôme conduisant au métier, etc.

Il pourra être déterminé par le référent SESAME au cours de l'entretien que celui-ci mènera avec le jeune en s'appuyant si nécessaire sur le réseau d'accueil, d'information et d'orientation (mission locale, agence pôle emploi, Epide, Ecole de la 2<sup>e</sup> chance, bureau d'information jeunesse, association Profession Sport, Centre de ressources et d'information des bénévoles,...).

Au cours de ce même entretien, un premier cadrage de son parcours pourra lui être proposé : définition d'éventuels besoin en pré-qualifications... Certains jeunes, grâce à leurs acquis, pourront accéder directement à la phase de qualification, qui conduira à un diplôme de la branche professionnelle (CQP), le certificat de qualification professionnelle (CQP) et/ou à un diplôme d'Etat du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS).



	S	sésame
vers l'	E	mploi
pour le	S	port
et l'	A	animation
dans les	M	étiers
de l'	E	ncadrement

## 3°/ La phase de pré-qualification

L'éventuelle phase de pré-qualification est déterminée à partir du parcours antérieur du jeune (scolaire, bénévole, professionnel...) et de son projet.

Elle peut comporter :

- Des stages de mobilisation/motivation sur le savoir être, chantier d'insertion... ;
- Une mise à niveau sur les savoirs, reposant sur des méthodes non exclusivement scolaires ;
- Une démarche de développement de la citoyenneté
- Une évaluation des capacités techniques et physiques : possibilités de certifications intermédiaires à envisager : BAFA, PCS1...
- Une sensibilisation à l'ensemble des connaissances et compétences liées à l'animation et à l'encadrement des APS ou socio-éducatives ;
- Une découverte des notions générales dans les domaines de la pédagogie et de la sécurité ;
- Une connaissance de l'environnement professionnel ;
- La définition des conditions pour atteindre le niveau technique nécessaire à l'entrée en formation qualifiante (par exemple : obtention de diplômes fédéraux).

## 4°/ La phase de qualification

Cette phase d'emploi/formation, d'une durée de 18 à 24 mois, à notamment pour objectif d'obtenir un diplôme du MVJS, dans le cadre d'une formation en alternance.

- La formation en alternance comporte les caractéristiques suivantes :
- Des tests d'accès à la formation diplômante (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS) ;
- Une alternance en entreprise et centre de formation à raison de 20 heures de travail par semaine en moyenne sur l'année ;
- Selon les cas (besoin des jeunes et possibilités logistiques), les formations en centre pourront avoir lieu en résidentiel (avec hébergement, notamment en CREPS), ou à proximité du lieu de travail.

CQP : certificat de qualification professionnelle

BAPAAT : brevet d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

DEJEPS : diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

BAFA : brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

PSC1 : prévention et secours civiques de niveau 1



	S	ésame
vers l'	E	mploi
pour le	S	port
et l'	A	nimation
dans les	M	édias
de l'	E	ncadrement

## L'accompagnement du jeune : le référent SESAME

La réussite de SESAME repose sur l'accompagnement personnalisé qui est proposé à chaque jeune tout au long de son parcours. A cet effet, le service public de formation du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports désigne, pour chaque jeune, un référent unique.

### Le référent a un rôle central dans la mise en œuvre de SESAME :

- **Il participe au repérage du jeune**, grâce aux liens qui sont développés notamment par les services du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports au plan départemental et régional avec le mouvement associatif (Centre de ressources et d'information pour les bénévoles, association Profession Sport, comités, ligues...) et les structures d'accueil et d'orientation professionnelle (missions locales, PAIO, agence pôle emploi, centre d'information et d'orientation...). Selon l'organisation retenue le référent pourra être désigné après le repérage du jeune :
- **Il accueille le jeune**, en l'aidant à définir son projet professionnel (métier envisagé, catégorie d'employeur visé, type d'intervention souhaitée, type de public préféré, etc.)
- **Il positionne et oriente le jeune**, en analysant le niveau atteint en enseignement général et en enseignement professionnel, mais aussi dans le domaine de la jeunesse et des sports : diplômés obtenus (BAFA, diplômés fédéraux, diplômés de secourisme et de sécurité, diplôme MVJS) et expérience, en évaluant les capacités techniques et physiques. Le référent sera amené à déterminer les manques par rapport au projet professionnel et à définir les conditions générales de SESAME proposé au jeune : type de contrat envisageable, modalités de formation en alternance et diplômes professionnels du MCJS visés (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS) ;
- **Il suit et relance le jeune si nécessaire**, en s'assurant de sa présence dans les différentes phases du parcours, en faisant des points d'étape en tant que de besoin, et en lui dispensant ses encouragements. Le jeune ne doit pas hésiter à solliciter ses avis et conseils, chaque fois qu'il en ressentira le besoin ;
- **Il aide d'une part à trouver un contrat aidé, et d'autre part la structure susceptible de l'employer à créer cet emploi**, grâce notamment au partenariat développé ;
- **Il contribue, en tant que de besoin, à l'organisation de l'alternance** entre la structure qui assure la formation et l'entreprise avec laquelle le jeune a conclu un contrat aidé, en définissant avec elles les objectifs de formation et sa nécessaire articulation avec le temps de travail prévu par le contrat ;
- **Il accompagne le jeune vers l'emploi en fin de contrat**, en le conseillant sur les démarches à effectuer en direction des employeurs et sur les débouchés propres au diplômé préparé ou en aidant la structure à créer un emploi en lien avec le partenariat développé.



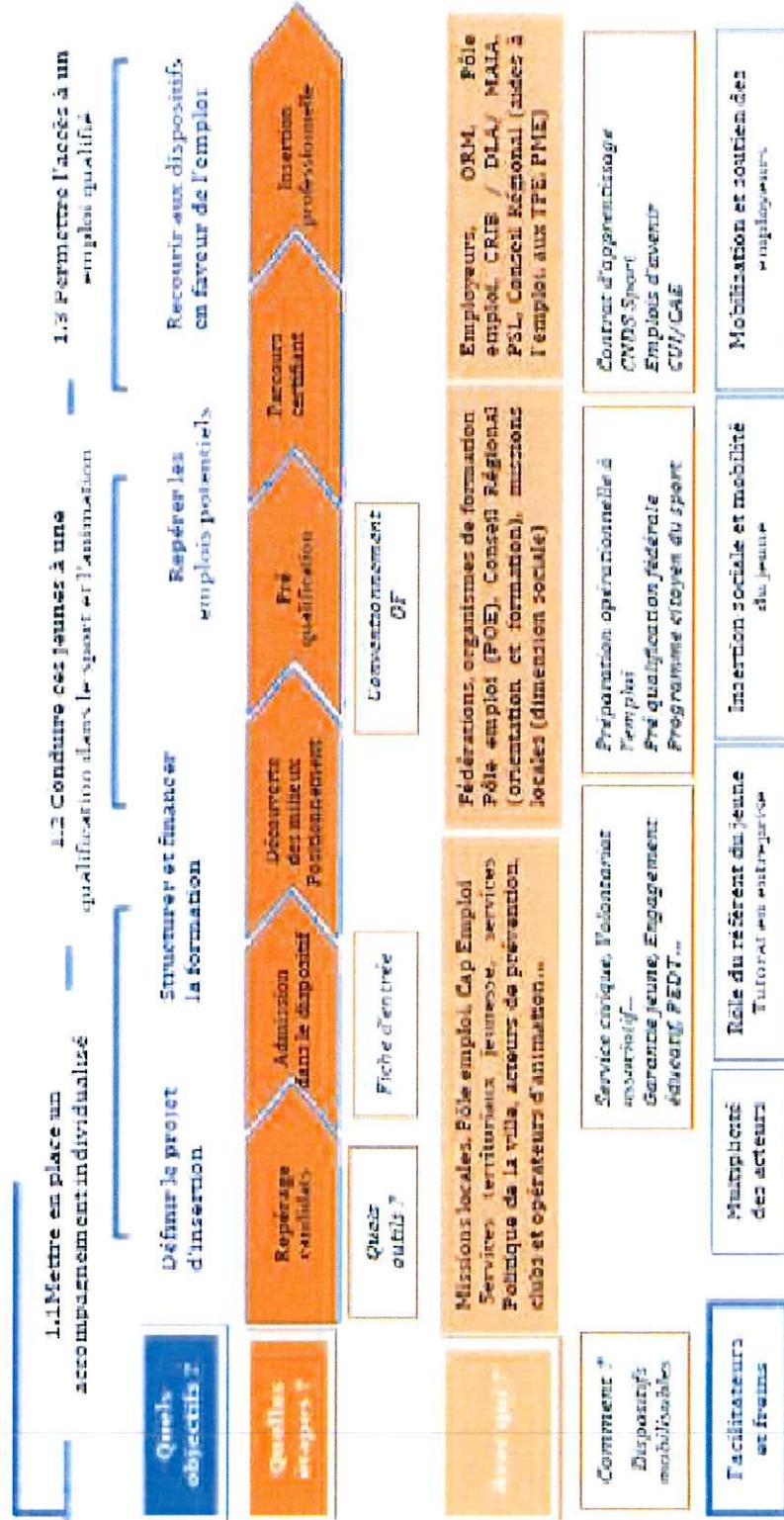
S	éance
vers l'	E mploi
pour le	S port
et l'	A ssistance
dans les	M étière
de l'	E ncaractèrement



*Le mode opératoire*

« Le parcours du jeune » : schéma synoptique

Axes d'intervention SESAME



Le dispositif **SESAME** (**Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement**) a pour objectif d'accompagner vers un emploi dans le sport et l'animation les jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, résidant en Quartier Politique de la Ville (QPV) ou en Zone Rurale Revitalisée (ZRR). Il permet d'offrir à chacun de ces jeunes un parcours individualisé (information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent).

## LES ETAPES DU PARCOURS

<b>Jeunes de 16 à 25 ans</b>	<b>LE REPERAGE DU JEUNE</b> → Par les associations, les collectivités, les missions locales, ... <ul style="list-style-type: none"> <li>Définition du profil du jeune</li> </ul>
<b>Définition du projet professionnel</b>	<b>LE POSITIONNEMENT INITIAL</b> → Par le référent de la mission locale (en lien avec la structure le cas échéant). <ul style="list-style-type: none"> <li>Etude de la situation, du niveau et du projet professionnel, proposition du projet de formation</li> <li>Etude et mobilisation des financements de droit commun</li> </ul>
<b>Cadrage du parcours de formation</b>	<b>L'ORIENTATION et LE POSITIONNEMENT D'ENTREE DANS SESAME</b> → Par le service des Métiers de l'Animation et du Sport (MAS) de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) à travers une plate-forme d'orientation <ul style="list-style-type: none"> <li>Définition d'un parcours de formation : préparatoire et/ou diplômant</li> <li>Information sur les dispositifs techniques, pédagogiques et financiers</li> <li>Mobilisation de crédits SESAME (dans la limite des crédits disponibles et après mobilisation des financements de droit commun) pour les frais pédagogiques ou de mobilité.</li> </ul>
<b>Obtention d'un diplôme d'Etat</b>	<b>LA QUALIFICATION DES JEUNES</b> → Par les opérateurs de formation <ul style="list-style-type: none"> <li>Conseils et élaboration d'un plan individualisé de formation</li> <li>Inscription à une formation préparatoire et/ou diplômante (BAPAAT, BPJEPS ou DEJEPS)</li> </ul>
<b>Accès à un contrat de travail</b>	<b>L'accompagnement vers l'emploi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'emploi est acquis au début du parcours au sein de l'association ou la collectivité qui a fait le repérage.</li> </ul> <b>A défaut</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'emploi est à rechercher tout au long du parcours.</li> </ul>

**NB : le livret itinéraire SESAME est renseigné par chacun des acteurs tout au long du parcours. Il facilite le suivi du jeune.**

**Correspondante régionale SESAME :** Mireille LABROY  
 NORD & PAS-DE-CALAIS  
 Tél. : 03.20.14.42.35 - Email : [mireille.labroy@drjscs.gouv.fr](mailto:mireille.labroy@drjscs.gouv.fr)

**ATTENTION**

**Adresse bureau :** Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Nord Pas-de-Calais - Picardie  
 Pôle Formations – Certifications – Professions – Emploi / Service des Métiers de l'Animation et du Sport  
 95, Boulevard Carnot - 59000 Lille - Tél. : 03.20.14.42.42

**Adresse postale :** Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Nord Pas-de-Calais – Picardie  
 20, Square Friant Les 4 chênes - CS 93904 - 80039 AMIENS CEDEX 1 - Tél. : 03.22.33.89.00

### Les grandes étapes du parcours SESAME

1-Le repérage ⇒ 2-L'entretien de positionnement ⇒ 3-L'accompagnement renforcé ⇒ 4-Le suivi de l'insertion